

30 avril 2020

COVID-19 – Les personnes handicapées victimes de l'immobilisme des grandes institutions !

Depuis 1997, les personnes handicapées et les personnes âgées du Québec bénéficient du programme Chèque Emploi-service (CES) leur permettant d'embaucher et de gérer elles-mêmes leur personnel de soutien à domicile à titre d'autogestionnaires. Depuis 1997, c'est la Fédération des Caisses Desjardins qui verse les paies des préposés employés via ce programme. Depuis 1997, le Centre de traitement de Desjardins reçoit les instructions de paiement des autogestionnaires par la poste, par télécopieur ou par le courrier interne de Desjardins. Plus de 20 années plus tard, soit près de 2,2 millions de dollars d'honoraires pour Desjardins, environ 6,5 millions d'heures de services dispensées aux 12 000 autogestionnaires et environ 100 millions de dollars de rémunération pour les 22 000 préposés payés pas plus de 15 dollars de l'heure, la gestion du programme se poursuit de la même façon, à l'écart de toutes évolutions technologiques... Depuis 1997, ni les courriels, ni Internet, ni les applications mobiles, ni même le téléphone n'ont été ajoutés aux moyens offerts pour soumettre sa déclaration, toujours une lettre ou un télécopieur.

Depuis le début de la crise de la COVID19, le CES est maltraité par le gouvernement : communications inadéquates avec les autogestionnaires et le personnel qui dispense les services, absence ou insuffisance de matériel de protection, et un maigre 8% octroyé aux préposés depuis la mi-avril, le compte n'y est pas, malgré les efforts des associations.

Depuis la semaine dernière, confinement oblige, le formulaire de déclaration de paie au Centre de traitement de Desjardins a été actualisé. Deux options de soumission sont maintenant présentées sur le formulaire : les autogestionnaires peuvent l'envoyer par télécopieur ou appeler leur CLSC et un intervenant complétera un formulaire de demande pour eux... Plus de courrier interne, plus de poste, toujours aucune solution technologique, et surtout, aucun préavis de Desjardins !

Il est vrai que depuis 2 semaines, le vent commençait à tourner, plusieurs Caisses refusant déjà d'acheminer ces formulaires au Centre de traitement de Desjardins. Des décisions de Caisses et non de Fédération nous dit-on au Centre de gestion du CES. Un problème de communication nous dit-on au Ministère de la Santé et des Services sociaux, Desjardins recevant toujours son courrier postal.

Problème de communication ? Sans aucun doute !

En contexte de confinement, alors que la majorité des Québécois doit rester à la maison, alors que l'on privilégie le télétravail, les contacts à distance et la distanciation physique, alors que les autorités publiques nous recommandent de sortir le moins possible, sauf en cas d'absolue nécessité, alors que les appels se multiplient pour venir donner un coup de main à un réseau de la santé débordé, comment trouver et accéder à un télécopieur, et surtout, est-il bien raisonnable de demander à un intervenant de CLSC de prendre le temps de compléter un formulaire par téléphone, puis de le télécopier? Il est plus que temps d'agir pour dépoussiérer ce programme, afin de soutenir les préposés et pour faciliter la vie des personnes handicapées ou âgées !

Un appel aux institutions !

Tout employeur doit rémunérer son personnel en temps et lieu. Des problèmes de communication ou d'organisation interne ne sont pas des arguments recevables. Est-ce que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail peut défendre ce droit ?

Le recours aux technologies numériques, que ce soit l'application Desjardins ou un simple courriel, ce sont des erreurs évitées et des coûts diminués. Est-ce que la Stratégie de transformation numérique du Québec peut enfin examiner cet enjeu ?

Moins de papier utilisé, moins de courrier acheminé, ce sont possiblement moins de déchets à traiter et moins d'émissions de gaz à effet de serre. Est-ce que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut penser de façon globale à cet enjeu ?

Notre société évolue, tout comme les technologies et les connaissances, y compris les bonnes pratiques. Toute entente doit donc être renégociée de temps à autre, selon un principe de bonne foi, pour tenir compte de ces changements. Est-ce que le Ministère des Finances peut adresser la situation ? Desjardins et le MSSS peuvent-ils s'entendre au plus vite pour corriger la situation à très court terme ?

Des actions immédiates requises !

En 2020, utiliser tant de papier et recourir au télécopieur sont des pratiques on ne peut plus archaïques. Il est plus que temps de moderniser cette pratique en permettant immédiatement l'utilisation du courriel et en développant rapidement une plateforme informatisée accessible pour soumettre le formulaire. L'acheminement du courrier doit être rétabli immédiatement. La Fédération des Caisses Desjardins a déjà toutes connaissances et les contacts pour mettre en œuvre une solution accessible rapidement. Nous voulons également avoir accès à des données chiffrées sur les effets de la COVID-19 sur le CES, combien d'heures en moins, combien de paie en moins, aujourd'hui jour de paie?

Dans le contexte actuel de la COVID-19, obliger les personnes handicapées ou âgées à trouver un télécopieur pour transmettre le formulaire de leurs préposés contrevient à toutes règles de prudence pour éviter la propagation du virus. Il est donc urgent d'agir !

La COVID-19 frappe particulièrement les personnes âgées et les personnes handicapées, tachons d'éliminer les vieilles idées handicapantes.

Paul Lupien, président par intérim de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

Renseignements: Camille Desforges, directeur général par intérim de la COPHAN, Téléphone : 438-226-6440, Courriel : camille.desforges@cophan.org